

BREVES ÉCONOMIQUES

PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

N° 17 – du 24 avril au 30 avril 2026

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE BEYROUTH
EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ECONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, JERUSALEM, LE CAIRE, TEHERAN, TEL-AVIV)

ZOOM : LA PALESTINE, UNE CRISE FINANCIERE PERSISTANTE

La situation financière de l'Autorité palestinienne s'inscrit dans un contexte de crise budgétaire profonde, qui s'est fortement aggravée entre 2025 et 2026. Le budget 2026 illustre clairement l'ampleur des déséquilibres : les recettes publiques s'élèvent à 16,04 Mds NIS, tandis que les dépenses atteignent 20,65 Mds NIS, générant un déficit hors aides extérieures de 6,92 Mds NIS (soit environ 2,31 Mds USD). Cette structure met en évidence une incapacité persistante à aligner les ressources sur les engagements, dans un environnement économique fortement contraint.

La structure des recettes publiques reste fortement déséquilibrée, avec une dépendance importante aux fonds de compensation, qui représentent environ 68 % des revenus de l'Autorité palestinienne. Cette configuration rend les finances publiques particulièrement exposées aux décisions externes. Depuis mai 2025, l'interruption des transferts, après une période prolongée de retenues partielles, a privé l'Autorité de flux financiers essentiels. Plus de 14 Mds NIS demeurent ainsi non transférés, ce qui a entraîné une contraction brutale de la liquidité et accentué les tensions budgétaires.

Les effets de l'interruption des fonds de compensation se traduisent par une crise de liquidité immédiate et persistante. Au début de l'année 2026, les recettes locales mensuelles restent limitées à environ 400 M NIS, un niveau largement insuffisant au regard des besoins minimaux estimés à près de 1 Md NIS par mois pour assurer le fonctionnement de base des services publics. Ce décalage structurel entre ressources et dépenses a rapidement placé les finances publiques dans une situation de tension extrême.

Parallèlement, la dynamique de la dette accroît la pression sur les finances publiques. L'encours de la dette publique est estimé à environ 46 Mds NIS (14,65 Mds USD), tandis que le service de la dette mobilise entre 250 et 300 M NIS par mois. Ce niveau élevé d'endettement, combiné à des ressources limitées, réduit significativement la capacité de l'État à financer ses dépenses essentielles, tout en renforçant sa dépendance aux financements à court terme.

Cette contrainte de trésorerie se reflète de manière particulièrement aiguë dans la gestion des salaires publics. Depuis 2019, le paiement intégral des salaires constitue l'exception plutôt que la règle, avec une seule occurrence de versement complet sur cette période. Le mécanisme habituel repose désormais sur des paiements partiels, généralement compris entre 50 % et 70 % du salaire, selon les disponibilités financières. Toutefois, même ce système de versement proportionnel n'a pas pu être maintenu récemment.

LE CHIFFRE A RETENIR

15 Mds USD

**DETTE PUBLIQUE TOTALE DE
L'AUTORITE PALESTINIENNE**

Au début de l'année 2026, la situation s'est encore dégradée. Pour le salaire du mois de janvier, le gouvernement n'a été en mesure de verser qu'une somme forfaitaire de 2 000 shekels à l'ensemble des employés publics, indépendamment de leur niveau de rémunération initial. Ce mode de paiement, uniforme et déconnecté du salaire réel, marque une rupture avec les pratiques antérieures et illustre l'intensité de la crise de liquidité. Il reflète également l'incapacité des finances publiques à répondre, même partiellement, aux engagements salariaux habituels.

Malgré ces ajustements, les risques systémiques demeurent importants. L'accumulation des arriérés de paiement affecte à la fois les ménages et le secteur bancaire, tout en fragilisant le secteur privé, fortement dépendant des paiements publics. La structure de la dette publique illustre l'ampleur de ces déséquilibres : les engagements envers le fonds de pension atteignent environ 4,5 Mds USD, auxquels s'ajoutent 3,4 Mds USD dus aux banques locales. Les arriérés envers les employés publics sont estimés à 2,5 Mds USD, tandis que les dettes envers le secteur privé s'élèvent à environ 1,65 Md USD, principalement au profit des hôpitaux et des entreprises pharmaceutiques. À cela s'ajoute une dette extérieure de 1,4 Md USD, ainsi que d'autres obligations diverses estimées à 1,2 Md USD. Cette accumulation de passifs contribue à ralentir l'activité économique, à accentuer les tensions de liquidité et à accroître les vulnérabilités du système financier dans son ensemble.

Dans ce contexte, le secteur bancaire joue un rôle central dans le maintien d'un minimum de stabilité économique. Les dépôts bancaires s'élèvent à environ 22 Mds USD, avec un ratio crédit/dépôts de 68 %, ce qui traduit un niveau d'exposition élevé. Environ 116 000 emprunteurs issus du secteur public dépendent directement de leurs salaires pour honorer leurs engagements financiers. La réduction des revenus a donc des effets immédiats sur leur capacité de remboursement. Face à cette situation, l'Autorité monétaire a dû intervenir en imposant aux banques d'adapter les mécanismes de prélèvement, notamment en limitant les retenues en cas de salaires partiels et en autorisant le report des échéances.

Un autre facteur déterminant réside dans la diminution de l'aide internationale. Celle-ci, qui constituait historiquement un pilier du financement public, a reculé de manière significative pour atteindre environ 2,55 Mds NIS 2026, soit une baisse de plus de 20 % en glissement annuel. Cette diminution s'explique par l'évolution des priorités des bailleurs et par les conditionnalités accrues liées aux réformes structurelles. Les financements restent ainsi insuffisants pour compenser l'ampleur du déficit et répondre aux besoins humanitaires croissants.

Les échanges avec les partenaires internationaux soulignent la nécessité d'un soutien financier plus fluide, prévisible et durable, en complément des réformes engagées en matière de gestion des finances publiques. Toutefois, au-delà de l'appui budgétaire, un engagement politique accru apparaît indispensable afin de favoriser la reprise des transferts des fonds de compensation et d'encourager le respect des obligations existantes, notamment celles issues des accords d'Oslo. Dans un contexte de forte vulnérabilité structurelle, l'amélioration durable de la situation financière dépend ainsi autant de la continuité des financements extérieurs que de l'évolution des conditions politiques encadrant ces flux.

Service Économique de Jérusalem

ÉGYPTE

1. HAUSSE DE 26 % DES DEPENSES D'IMPORTATION DE GAZ EN 2026/27

Les autorités égyptiennes prévoient d'allouer 10,7 Mds USD aux [importations de gaz naturel et de GNL](#) en 2026/27 (+26 % en glissement annuel), contre 8,5 Mds USD estimés en 2025/26, dans un contexte de hausse des prix mondiaux et de demande intérieure croissante. Cette augmentation, équivalente à +2,2 Mds USD, reflète notamment le renchérissement du coût des cargaisons de GNL (passé d'environ 40 à près de 60 M USD) sous l'effet des tensions géopolitiques. Le pays prévoit d'importer près de 18,7 Mt pour couvrir une demande estimée à 7 milliards de pieds cubes par jour. En parallèle, les autorités anticipent des économies budgétaires d'environ 99,8 Mds EGP (1,9 Md USD) en 2026/27 liées aux récentes hausses des prix des carburants.

2. STABILISATION DE L'APPROVISIONNEMENT GAZIER A COURT TERME ET RELANCE DE LA PRODUCTION INTERIEURE

Le 25 avril, le Premier ministre Mostafa Madbouly a [annoncé](#) la levée des mesures de restriction de consommation d'électricité instaurées fin mars, permettant un retour aux horaires d'ouverture habituels des commerces et établissements recevant du public. Cette décision intervient dans un contexte de normalisation progressive des approvisionnements en gaz naturel, après des perturbations liées aux tensions régionales ayant affecté les flux maritimes et les livraisons. Dans cette perspective, l'Égypte [prévoit](#) une augmentation de 21 % de ses importations de gaz en provenance d'Israël dès le mois de mai, portant les volumes à environ 1,1 Md de pieds cubes par jour (contre 910 M en avril), afin de couvrir le pic de demande estivale. En parallèle, le ministère du Pétrole [intensifie](#) ses efforts de relance de la production nationale, dans l'objectif de restaurer l'autonomie gazière du pays et de réduire sa dépendance aux importations à moyen terme.

3. PRIVATISATIONS : LANCEMENT DE L'INTRODUCTION DE SIX ENTREPRISES PUBLIQUES EN BOURSE

La Bourse égyptienne a engagé l'admission temporaire de [six entreprises publiques](#) dans le cadre du programme de privatisations, avec quatre

sociétés destinées au marché principal et deux au marché des PME. Sur le marché principal, Sinai Manganese dispose d'un capital de 300 M EGP (20 millions d'actions), Spring Manufacturing and Transport Equipment de 125 M EGP (12,5 millions d'actions), Egyptian Contracting Company (El Abd) de 369,4 M EGP, et Nasr Housing and Development de 350 M EGP (70 millions d'actions). Sur le segment PME, National Company for Asset Management and Investment affiche un capital de 55 M EGP (11 millions d'actions), et Al Ahleya for Investment and Development (NIRCO) de 45 M EGP (9 millions d'actions). Parallèlement, les autorités préparent [l'introduction en bourse](#) de nouvelles entreprises publiques, notamment dans le secteur du tourisme, avec Egooth et Misr Travel attendues dans les prochaines semaines, ainsi que la société Commercial Timber Company (dont le capital a été porté à 500 M EGP, contre 100 M EGP auparavant), en amont d'une éventuelle cession de participation pouvant atteindre 20 %. Cette opération s'inscrit dans le cadre des réformes structurelles soutenues par le FMI, qui visent notamment l'introduction en bourse d'environ 30 entreprises publiques d'ici la fin de l'exercice 2025/26. Elle a pour objectif d'améliorer la gouvernance et l'efficacité des entreprises publiques et d'attirer de nouveaux investisseurs, afin d'améliorer l'environnement des affaires.

4. ACCELERATION DU DEPLOIEMENT DE PROJETS D'AMMONIAC ET D'HYDROGENE VERTS

Le 24 avril, le ministre de l'Industrie, Khaled Hashem, [a engagé des discussions](#) avec le consortium « Egypt Ammonia for Green Ammonia » (associant notamment Hynfra et Kokswins) en vue du développement d'un complexe de production d'ammoniac vert à Ras Banas, estimé à 5 Mds USD et dont la mise en service est prévue à l'horizon 2031. Le projet repose sur une alimentation énergétique hors réseau via un système hybride de 2 GW, combinant à parts égales capacités solaires et éoliennes. La production annuelle atteindrait 400 000 tonnes dans une première phase, avec une montée en charge progressive jusqu'à 1 Mt, principalement destinée à l'export vers l'Europe centrale et orientale, pour des revenus estimés à près de 490 M USD par an. Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large d'accélération des investissements dans les énergies renouvelables et les vecteurs énergétiques bas-

carbone. Un protocole d'accord [a ainsi été signé](#) le 21 avril par un consortium mené par Orascom Construction et UEG pour le développement d'un hub d'hydrogène vert à Alexandrie. Par ailleurs, le ministre de l'Électricité [a confirmé](#) le raccordement en mai 2026 de la deuxième phase (500 MW) du parc solaire Obelisk à Nagaa Hammadi – porté par SCATEC et EDF Power Solutions. Ces avancées s'inscrivent dans le cadre des efforts des autorités égyptiennes d'accélérer la transition énergétique, avec un objectif de 45 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique à horizon 2028 et une ambition de positionnement sur le marché mondial de l'hydrogène bas-carbone (8 % de part de marché visée d'ici 2040).

5. RENFORCEMENT SIGNIFICATIF DES PREROGATIVES DE L'AUTORITE EGYPTIENNE DE LA CONCURRENCE

Le 22 avril, la Chambre des représentants a [adopté](#) une nouvelle loi relative à la protection de la concurrence et à la prévention des pratiques monopolistiques, marquant une évolution substantielle du cadre réglementaire. Le texte consacre l'indépendance de l'Autorité égyptienne de la concurrence (sur les plans réglementaire, technique, administratif et financier) et lui confère un pouvoir direct de sanction, sans recours préalable au juge. La réforme introduit également un mécanisme de contrôle *ex ante* des opérations de fusion-acquisition fondé sur des seuils de notification définis par la loi : toute opération sera soumise à examen dès lors que le chiffre d'affaires cumulé des parties dépasse 2,5 Mds EGP (40 M USD), sous réserve qu'au moins deux entités concernées présentent individuellement un chiffre d'affaires ou des actifs supérieurs à 500 M EGP (9,5 M USD). Le régime de sanctions est renforcé, avec des amendes administratives comprises entre 0,5 % et 15 % du chiffre d'affaires lié à l'infraction, ou, à défaut, comprises entre 10 M et 700 M EGP (1,9 M à 13,2 M USD). Le gouvernement conserve par ailleurs la faculté d'intervenir sur les prix de certains biens essentiels dans des circonstances exceptionnelles.

IRAN

1. IMPACT DU BLOCUS AMERICAIN

Le blocus naval imposé par les États-Unis a réduit les exportations de pétrole iranien de près de 70 %, renforçant l'imminence d'une crise de stockage. Selon des données de Kpler et Bloomberg, l'Iran ne dispose plus que de 12 à 22 jours de capacité de stockage inutilisée. Si la situation perdure, Téhéran pourrait être contraint de réduire sa production de 1,5 million de barils par jour d'ici la mi-mai. Pour retarder cette échéance, le gouvernement recourt à des méthodes de stockage inhabituelles, utilisant des conteneurs maritimes et des réservoirs vétustes à Ahvaz et Asaluyeh, tout en tentant d'exporter du brut vers la Chine par voie ferroviaire. Les experts avertissent qu'un arrêt prolongé de la production (au-delà de deux mois) pourrait endommager de manière permanente les réservoirs vieillissants en raison de l'accumulation d'asphalte et de la perte de pression.

2. AUGMENTATION DES PRIX ALIMENTAIRES DEPASSANT 100 %

Le Centre des statistiques a rapporté une inflation en glissement annuel de 113,8 % pour les produits alimentaires et les boissons le mois dernier. Dans le détail, l'inflation a atteint 140 % pour le pain et les céréales et 219 % pour les huiles et graisses. Sur les marchés, le prix de la viande rouge a explosé : la viande de mouton et la viande de veau se vendent respectivement à 21.500.000 et 21.200.000 rials le kilo, rendant ces produits inaccessibles pour l'immense majorité des familles. Le sucre en vrac se négocie à 780.000 rials le kilo, avant même révision à la hausse des prix officiels attendue pour la mi-mai. Face à cette hyperinflation alimentaire, le gouvernement étudie des propositions pour augmenter le montant du coupon alimentaire électronique (subvention) à partir de la mi-mai. Actuellement fixé à 10 millions de rials pour tous les ménages, ce montant pourrait être réévalué pour garantir un apport quotidien de 2 386 calories par personne, en fonction toutefois des contraintes budgétaires de l'État.

3. HAUSSE DES REVENUS DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

Malgré les coupures de l'internet, les opérateurs de télécommunications iraniens ont enregistré une hausse significative de leurs revenus au second semestre 1404 (octobre 2025 à mars 2026), propulsée par une augmentation de 30 % des tarifs des appels et SMS, et de 38 % des forfaits de données mobiles. Cette évolution intervient dans le contexte d'un marché des télécommunications fixes et mobiles de plus en plus monopolistique, à la suite d'un mouvement de fusion réalisé au profit des grands acteurs étatiques.

ISRAËL

1. COUT DE LA VIE AU PLUS HAUT

Une étude de l'Institut Aaron (Université Reichman) publiée ce mois-ci révèle qu'Israël affiche désormais un niveau de prix supérieur de 21 % à celui des pays européens les plus riches (Autriche, Pays-Bas, Suède, Danemark, Finlande) et de 68 % à celui de pays méditerranéens au PIB par habitant inférieur. Ce différentiel, qui érode le niveau de vie de 14 % selon les auteurs, est principalement imputable au logement (31 % moins cher qu'en Europe occidentale en 2005, ce poste est désormais 26 % plus coûteux aujourd'hui) et à l'alimentation, devenue 27 % plus onéreuse qu'en Europe alors qu'elle était moins chère de 26 % il y a vingt ans. Les facteurs structurels identifiés sont multiples : droits de douane élevés et restrictions réglementaires à l'importation de produits frais, soutien agricole accordé quasi exclusivement *via* les prix de marché (70-80 % du total des aides), forte concentration du secteur agroalimentaire, taux de TVA élevé, contraintes de la cacherooute et bureaucratie pesante sur les coûts de production. L'étude préconise une réforme systémique (passage à des aides directes aux agriculteurs, démantèlement progressif des barrières tarifaires, ouverture à la concurrence étrangère et rupture du monopole rabbinique sur la certification alimentaire) en soulignant qu'une approche parcellaire resterait sans effet sur le niveau général des prix.

2. ALERTE DU MINISTRE DES FINANCES SUR L'ÉPUISEMENT DES MARGES DE MANŒUVRE BUDGETAIRES

Le 28 avril, la directrice adjointe du budget au ministère des Finances, Tamar Levy-Boneh, a dressé un tableau préoccupant de la situation macroéconomique israélienne. Entre 2023 et 2026, le ratio dette/PIB a progressé de 2,5 points par an, après une décennie d'efforts pour le réduire de 0,5 point annuellement. Le montant total des emprunts contractés sur ces seules trois années est comparable à celui de la décennie précédente dans son ensemble. Le coût de la guerre est estimé entre 358 et 405 Mds ILS selon les méthodes de calcul, et les charges d'intérêts supplémentaires dépassent 20 Mds ILS par an. L'avertissement central porte sur la disparition de toute marge de sécurité fiscale ; le passage du ratio dette/PIB de 60 % à 70 % avait permis de financer la guerre sans tension majeure, mais ce coussin est désormais consommé. En cas de nouveau choc, une montée vers le niveau de 80 % pourrait cette fois se heurter à une perte de confiance des marchés. T. Levy-Boneh évoque un trilemme insoluble à court terme : toute décision budgétaire oblige à arbitrer entre réduction de la dette, maintien du niveau de vie et financement de la défense. Elle appelle à des réformes structurelles profondes plutôt qu'à parier sur un simple rebond conjoncturel post-guerre.

3. VERS UN CONTROLE RENFORCE DES EXPORTATIONS A DOUBLE USAGE ?

Le ministère de l'Économie et de l'Industrie a publié fin mars un projet de loi visant à refondre le régime de contrôle des exportations à double usage (civil, nucléaire, biologique et chimique). Le texte élargit considérablement le champ des activités soumises à autorisation : au-delà des exportations physiques classiques seraient désormais couverts les transferts électroniques de logiciels et de technologies, certains transferts intra-israéliens au profit d'entités étrangères, les activités de courtage, la fourniture d'assistance technique et les transbordements *via* le territoire israélien. Innovation majeure, le projet introduit un mécanisme catch-all imposant une obligation de licence même pour des biens ne figurant pas sur les listes officielles, dès lors qu'un usage prohibé est suspecté (armes de destruction massive, terrorisme, contournement de sanctions).

Les entreprises seraient ainsi tenues d'exercer une diligence raisonnable approfondie sur chaque opération d'exportation. Le régime de sanctions est substantiellement durci, avec des amendes pouvant atteindre 3 M ILS (environ 1 M USD) pour les personnes morales, une responsabilité personnelle des dirigeants et une obligation de mettre en place des dispositifs de conformité interne formalisés. Après une phase de consultation publique qui s'est achevée le 25 avril, le projet de loi entre désormais dans sa phase d'arbitrage interministériel avant son passage devant la Knesset.

4. CROISSANCE ET IMPACT DE L'IA DANS LE SECTEUR PRIVE ISRAËLIEN

D'après une enquête du Bureau central des statistiques (CBS), l'intégration de l'intelligence artificielle concernait 39 % des entreprises israéliennes en mars 2026, marquant une hausse significative par rapport aux 28 % de juin 2025 et plaçant le pays au deuxième rang des nations de l'OCDE en termes d'adoption de l'IA derrière le Danemark. Cette expansion est caractérisée par une pénétration sectorielle hétérogène, allant de 21 % dans la construction à 65 % dans la high-tech. Bien que 86 % des gestionnaires observent des gains de productivité, l'usage reste principalement orienté vers l'automatisation de tâches routinières (38 %) plutôt que complexes (17 %). L'effet sur le volume global d'emploi demeure marginal : 88 % des entreprises maintiennent leurs effectifs stables, tandis que les réductions observées (4 %) ciblent exclusivement la main-d'œuvre peu qualifiée. Enfin, un décalage structurel subsiste entre l'usage technologique et le capital humain, puisque seules 36 % des entreprises ont investi dans la formation professionnelle dédiée au cours des six derniers mois, malgré un taux de 71 % dans les secteurs financiers et technologiques.

5. REPRISE D'ACTIVITE POUR L'AEROPORT DE HAÏFA

Après une interruption de deux mois due à la situation sécuritaire, l'aéroport de Haïfa a officiellement repris ses activités internationales complètes le 23 avril, marquant une étape clé pour l'économie du nord d'Israël. La compagnie Air Haïfa a réintégré sa base principale pour relancer ses liaisons vers la Grèce et Chypre, après avoir

temporairement opéré depuis l'aéroport Ben Gourion. Ce redémarrage, qui a été complété par la reprise des vols intérieurs le 26 avril, vise à renforcer la connectivité régionale.

JORDANIE

1. REVISION A LA BAISSSE DES PREVISIONS DE CROISSANCE PAR LE MINISTERE DES FINANCES

Le ministre des Finances, Abdulhakim al-Shibli, a annoncé dimanche une révision de la prévision de croissance économique pour l'année en cours à 2,7 %, contre 2,9 % estimé initialement. Le ministre a attribué cette baisse aux crises et tensions régionales en cours. D'après le ministre, l'impact de l'instabilité régionale sur les recettes publiques devrait en revanche rester limité.

2. POPULATION JORDANIENNE A 12 MILLIONS D'HABITANTS

Selon le Département des statistiques (DoS), la population jordanienne a dépassé les 12 millions d'habitants à la mi-avril 2026, 4 ans après avoir atteint 11 millions d'habitants. Le directeur général du DoS, Haydar Frihat, a déclaré que le nombre de ménages en Jordanie était actuellement estimé à 2,5 millions.

3. PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE AMENDEE

La loi sur la concurrence amendée a été publiée au journal officiel, après son approbation par le Parlement en janvier 2026, et entrera en vigueur fin mai. Les amendements incluent la transformation de la Direction de la concurrence (au sein du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Approvisionnement) en Département de protection de la concurrence, directement rattaché au ministre, le renforcement des pouvoirs d'inspection et de sanction ainsi que l'alignement de cadre législatif et réglementaire sur les standards internationaux.

LIBAN

1. HAUSSE DE L'INFLATION EN MARS, A 17,3 %

D'après les données de l'Administration centrale des statistiques libanaise, la hausse des prix atteint 17,3 % au mois de mars 2026 en glissement annuel. L'inflation pour le premier trimestre 2026 se situe

quant à elle à 13,5 %, contre 15,3 % au premier trimestre 2025 et 114,5 % au premier trimestre 2024.

L'inflation en mars est plus élevée qu'en février (12,3 %) et janvier (11,0 %). Elle est portée principalement par les coûts de l'éducation (+35,7 %), des transports (+24,8 %) et de l'énergie (+22,2 %) notamment. Cette reprise de la hausse des prix est due à la guerre et aux conséquences économiques du conflit.

2. CHUTE DU TRAFIC DE PASSAGERS A L'AÉROPORT DE BEYROUTH EN MARS

Le trafic de l'aéroport international de Beyrouth s'est nettement contracté en mars 2026, en raison du conflit au Liban. Selon les données publiées par l'aéroport, le nombre total de passagers, au départ ou à l'arrivée, a chuté de 65,5 % en un an, à 139 190 voyageurs, contre 403 084 en mars 2025. Sur l'ensemble du premier trimestre, le flux s'est contracté de 12,8 % en glissement annuel, à 1,09 million de passagers, contre 1,25 million au cours de la même période en 2025. La baisse est particulièrement marquée du côté des arrivées, en recul de 26,9 % sur les trois premiers mois de l'année, tandis que les départs ont, à l'inverse, légèrement progressé (+3,9 %).

Dans ce contexte, marqué par la suspension des vols des compagnies aériennes vers l'aéroport de Beyrouth, Middle East Airlines a presque doublé sa part de marché en un an. La compagnie nationale a assuré 96,2 % de l'ensemble du trafic passagers à Beyrouth en mars 2026, contre 50,2 % un an plus tôt.

PALESTINE

1. SOUTIEN EUROPEEN DE 9,29 M D'EUROS AUX HOPITAUX DE JERUSALEM-EST

Le représentant de l'Union européenne en Palestine, Alexander Stutzmann, a annoncé le versement de 9,29 M EUR à l'Autorité palestinienne pour soutenir les transferts médicaux vers les hôpitaux de Jérusalem-Est, lors d'une visite à l'hôpital Augusta Victoria Hospital. Ce financement provient de la Finlande (1 M EUR), de l'Italie (1 M EUR), du Luxembourg (3 M EUR) et de la Suisse (4,297 M EUR), via le mécanisme PEGASE. Une enveloppe

supplémentaire de 20 M EUR est attendue plus tard en 2026.

Cette aide intervient dans un contexte de crise financière, liée au gel par Israël des recettes de compensation depuis mai 2025, qui affecte particulièrement le secteur de la santé. Depuis 2013, plus de 225 M EUR ont été mobilisés pour ces transferts médicaux. Au total, plus de 3,8 Mds EUR ont été versés via PEGASE depuis 2008 pour soutenir les finances palestiniennes, notamment les soins spécialisés à Jérusalem-Est.

2. EFFONDREMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL PALESTINIEN DEPUIS 2023

Selon le Bureau central palestinien des statistiques, le marché du travail a connu une dégradation majeure depuis 2023. En Cisjordanie, le nombre de chômeurs est passé d'environ 129 000 avant la guerre à 280 000 en 2025, tandis que le taux de chômage a plus que doublé, atteignant 28 % contre 13 %. Dans la bande de Gaza, le taux de chômage a grimpé à 68 % contre 45 % avant la guerre, avec 74 % des actifs ayant perdu leur emploi ou quitté le marché du travail. Le taux de participation à la population active a chuté de 40 % à 25 %.

L'emploi des Palestiniens en Israël et dans les colonies est passé d'environ 172 000 travailleurs à 51 000 en 2025. Par ailleurs, 60 % des travailleurs en Cisjordanie relèvent de l'économie informelle, et 14,6 % gagnent moins que le salaire minimum fixé à 1 880 shekels.

SYRIE

1. DECISIONS DE LA BANQUE CENTRALE POUR MIEUX ENCADRER LE MARCHÉ DES CHANGES

La Banque centrale syrienne a adopté à la fin du mois d'avril 2026 quatre décisions visant à mieux encadrer le marché des changes et à contrôler la liquidité, dans un contexte de dépréciation de la livre syrienne. Elle envisage un régime de flottement administré, où le taux de change dépendrait surtout de l'offre et de la demande, avec des interventions limitées :

- la décision 233 autorise les banques à vendre des devises sans plafond, renforçant leur rôle et réduisant celui des bureaux de change ;
- la décision 234 impose que les aides internationales soient déposées en devises

dans les banques locales, puis retirées en livres syriennes, afin d'accroître le contrôle des liquidités ;

- la décision 235 oblige à verser en livres syriennes (SYP) les transferts d'argent via des sociétés comme Western Union, et ce au taux officiel, de manière à harmoniser les taux de change ;
- enfin, la décision 236 crée un marché numérique des devises et de l'or à Damas, destiné à fixer les taux automatiquement selon l'offre et la demande.

L'objectif de ces décisions est de stabiliser le marché, limiter la spéculation et renforcer l'intégration du système financier syrien aux normes internationales.

En parallèle, la Banque centrale syrienne a décidé le 28 avril de dévaluer le taux officiel, passant de 11 000 SYP / USD à 11 250 SYP / USD, le rapprochant ainsi du taux de marché (environ 13 000 SYP / USD).

2. ACQUISITION DE 49 % DE LA BANQUE SHAHBA PAR LE QATARIEN ESTIHMAR HOLDING

Le 26 avril, Estithmar Holding, groupe qatarien lié au conglomérat Power International Holding (famille al-Khayyat), a annoncé l'acquisition de 49 % de Shahba Bank, contre une participation de 60 % prévue initialement. Shahba Bank était auparavant Byblos Bank Syria, reprise en 2024 par la banque Bemo Saudi Fransi et Al-Ahli Trust Bank. Cette opération s'inscrit dans une stratégie de diversification et de croissance durable pour le groupe mais aussi de remise en état du secteur bancaire syrien, largement dégradé.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES PAYS DE LA ZONE

	SOURCE	ÉGYPTE	IRAK	IRAN	ISRAËL	JORDANIE	LIBAN	PALESTINE	SYRIE
POPULATION (MILLIONS) – 2025	FMI / WEO	118,3	46	86,7	10,2	11,5	5,8	5,6	25,6
PIB (Mds USD) – 2025	FMI / WEO	349	265	376	665	62	35	14*	21*
PIB / HAB. (USD) – 2025	FMI / WEO	3190	5830	4250	67000	5356	4470	2593*	869*
CROISSANCE PIB REEL (%) – 2025	FMI / WEO	4,4	0,5	0,3	3,1	2,7	4	-26,6*	-1,5*
SOLDE BUDGETAIRE (% PIB) – 2025	FMI / WEO	-7,2	-6,3	-4,3	4,9	-5,3	0,4	-9,5*	-3,1*
DETTE PUBLIQUE (% PIB) – 2025	FMI / WEO	84	53,1	36,4	70	83,4	114	86*	n/a
RATING COFACE 2025	COFACE	C	E	E	A4	C	D	n/a	n/a
INFLATION MENSUELLE EN G.A. (%)	STATISTIQUES OFFICIELLES	11,9	-1,2	60	1,8	1,1	15,3	48,9	15,2
PMI MENSUEL	STATISTIQUES OFFICIELLES	49,8	n/a	39,4	50,2	n/a	50,6	n/a	n/a
EXPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2025	DOUANES FRANÇAISES	1838	418	231	1885	1240	540	30	30
IMPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2025	DOUANES FRANÇAISES	1214	1556	51	1410	60	93	4	4

* = DONNEES BANQUE MONDIALE 2024/2025

AGENCE DE NOTATION COFACE - ESTIMATION DU RISQUE DE CREDIT MOYEN DES ENTREPRISES D'UN PAYS

A1 TRES FAIBLE / **A2** PEU ELEVE / **A3** SATISFAISANT / **A4** CONVENABLE / **B** ASSEZ ELEVE / **C** ÉLEVE / **D** TRES ELEVE / **E** EXTREME

LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR EST PRESENTE DANS PLUS DE 100 PAYS A TRAVERS SES SERVICES ECONOMIQUES

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE BEYROUTH

REDACTION : SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE BEYROUTH

POUR VOUS ABONNER : beyrouth@dgtrésor.gouv.fr